

leur dite fille entrera en possession à leur décès, elle rapportera à la succession paternelle la somme de trente-quatre mille livres.

Dame Marie Anne de la Martine, veuve de M<sup>e</sup> Claude Chambre, trésorier des Etats de Mâconnais, constitua à la demoiselle future, sa petite fille, par donation entre vifs, une somme de 6000 livres qu'elle lui avait léguée par son testament.

(Grosse papier signée du dit notaire.)

## IV.

## LISTE

*Des membres de la famille de la Martine ayant eu entrée aux  
chambres de la noblesse du Mâconnais,  
avec année de leur réception, d'après M. Arcelin.*

27 décembre	1676.	De Lamartine, seigneur d'Hurigny.
25 juillet	1679.	Philibert de Lamartine, seigneur d'Hurigny.
23 mai	1685.	Philippe de Lamartine, seigneur d'Hurigny. Jean-Baptiste de Lamartine. Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur de Verne.
7 mai	1688.	Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller.
27 mai	1691.	Jean-Baptiste de Lamartine, conseiller au bail- liage.
29 juin	1697.	Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur de Saint- Ligier.
15 juin	1700.	Jean-Baptiste de Lamartine. Philippe-Etienne de Lamartine, seigneur d'Hu- rigny. Jean-Baptiste d'Hurigny (1), seigneur de Saint- Ligier.

(1) Ce d'Hurigny n'est autre que Jean-Baptiste de Lamartine, seigneur d'Hurigny, indiqué précédemment. Il n'existait aucune famille du nom patronymique d'Hurigny : ce fief appartenait avant 1574 à Ennemond Seyvert, maison noble originaire du Beaujolais, en faveur de laquelle Hurigny avait été érigé en fief et inféodé par lettres de juin 1510 : puis il avait par mariage passé aux de Pise, dont Antoine de Pise, échevin à Mâcon en 1450, et des de Pise aux Alamartine, suivant l'alliance indiquée dans le manuscrit de M. Lacroix.